Stimuler les frères pour l’étude : rude tâche

Par le fr. Luc-Thomas Somme, régent, au couvent de Toulouse

On l'appelle régent... son nom officiel est "régent des études". Cette spécificité de l'Ordre des Prêcheurs marque l'importance de la vie intellectuelle dans sa forme de vie religieuse. Proposé par sa province, au cours de son chapitre quadriannuel, le régent est ensuite institué par le maître de l'Ordre. Cette particularité qu'il partage avec le provincial signale qu'il doit non seulement pourvoir, en concertation et sous l'autorité de ce même provincial, au bien commun de la vie intellectuelle de la province, mais aussi participer à celui de tout l'Ordre. Le régent des études veille à la formation initiale des frères, aidé en cela par les directeurs locaux et par l'éventuel modérateur du centre des études institutionnelles, mais aussi à la formation complémentaire : licences et doctorats postérieurs à l'ordination et à la formation permanente (dotée d'un responsable provincial).

Dans notre province, le régent préside le conseil provincial de formation et la commission pour la vie intellectuelle et est membre de droit du conseil provincial et des conseils locaux de formation. Il participe aux réunions de formation et de régents des différentes provinces européennes. Il veille particulièrement à ce que la province, l'Ordre, l’Église soient pourvus de frères aptes à enseigner, notamment au niveau universitaire, la théologie, la philosophie, le droit canonique...

En concertation avec les lecteurs conventuels et les prieurs il veille aussi à ce que tout frère, quel que soit son statut, son âge et ses capacités, puisse durant l'ensemble de sa vie religieuse et selon des modalités variables, lire, écrire, étudier, méditer, prêcher, et finalement mettre son intelligence au service de l'amour de Dieu et du prochain : une tâche redoutable mais exaltante qui demande une noble obstination pour éviter les écueils tant de la nonchalance que de l'activisme ou de l'individualisme.